

Compte rendu de la CAPD du 28 novembre 2013

L'ordre du jour était consacré à l'étude des promotions des professeurs des écoles et des instituteurs.

Le SE-UNSA était représenté par Cyril ALAGNOU, Laurent SERRALONGA et Christine LAVERDET.

En préalable, la demande de tenir la CAPD promo plus tôt dans l'année a été renouvelée.

Le SE-UNSA avait obtenu cette revendication il y a 3 ans mais depuis, l'administration est revenue à une CAPD fin novembre.

L'intérêt de tenir cette CAPD plus tôt serait de ne pas avoir de rappel en janvier pour les promotions du 1er septembre au 31 décembre. De plus, pour les anciens instituteurs qui perçoivent l'indemnité différentielle et qui la perde du fait d'un changement d'échelon, cela éviterait de rembourser des trop perçus.

L'administration a répondu que cette demande était enregistrée tout en précisant que la CAPD promo ne peut pas se tenir avant la mi octobre pour des raisons techniques (les fichiers ne sont pas toujours à jour avant).

PROMOTIONS

Comme l'an dernier un débat a eu lieu sur les modalités d'avancement et particulièrement sur le barème actuellement en vigueur dans le LOT. L'administration a rappelé les éléments qui constituent aujourd'hui le barème :

- * l'AGS (ancienneté de service)
- * la note
- * un correctif de note à partir de la 4ème année sans inspection (0.5 points par an plafonné à la note maximale de la grille départementale de notation).

La proposition de tenue d'un groupe de travail sur ce sujet avait été faite l'an dernier mais l'administration ne l'a pas mis en place.

Des propositions avait été faites pour modifier certains critères ou en ajouter d'autres.

Les élus du SE-UNSA ont travaillé sur les propositions faites l'année dernière pensant que le groupe de travail serait réuni.

Pour le SE-UNSA la situation doit être regardée non seulement dans sa globalité mais aussi en considérant l'ensemble de la carrière des enseignants.

Contexte

Aujourd'hui, cohabitent 2 catégories d'enseignants :

- * les PE (Professeurs des Ecoles recrutés instituteurs)
- * les PE recrutés PE

A la création du corps des PE, les instituteurs en fin de carrière ont intégré au fur et à mesure le corps des PE. Au bout de 8 à 10 ans, un engorgement à l'échelon 8 à été constaté.

Explication : les instituteurs reclassés dans le corps des PE, l'étaient au 7ème ou au 8ème échelon PE. Etant plus anciens dans leur carrière et donc ayant des notes plus importantes que les jeunes PE, ces derniers attendaient pour la plupart l'ancienneté pour pouvoir changer d'échelon.

Aujourd'hui, le nombre d'anciens instituteurs devenus PE est de moins en moins important.

L'engorgement du 8ème échelon n'existe plus.

Le problème se pose majoritairement au 9ème échelon pour le Grand Choix et au 10ème échelon pour le Grand Choix.

Pour le SE-UNSA, la seule possibilité de supprimer cette " concurrence " entre PE ancien instit et PE recruté PE, serait de dissocier ces cohortes et de procéder à un avancement distinct de chaque catégorie.

Cette demande a été faite mais Bercy l'a refusée à plusieurs reprises.

Etude du SE-UNSA :

Nous avons repris l'avancement de collègues partis à la retraite en 2013, 2012 et 2011, sur toute leur carrière (instit et PE).

Il s'avère qu'aucun n'a eu un avancement soit toujours au rythme le plus lent soit au rythme le plus rapide; les rythmes d'avancement sont " panachés ".

De même nous avons mis en parallèle des collègues au 9ème et au 8ème échelon : des PE anciens instit et des PE recrutés PE.

On relève que l'avancement des PE recrutés PE s'est fait majoritairement

au Grand Choix et au Choix jusqu'au 7ème échelon (cela confirme le constat d'engorgement au 8ème). Par contre, le passage au 9ème des PE recrutés PE se fait de façon plus équilibrée entre le choix et l'ancienneté.

En complément de cette étude, le SE-UNSA remarque que cette année encore, le nombre de collègues ayant bénéficié d'un correctif de note reste important (116 correctifs sur 473 promouvables).

Rappelons que l'attribution d'un correctif de note ne signifie pas une promotion systématique !

La non inspection a plusieurs causes :

- * un congé (maladie, parental)
- * un refus d'inspection (rare)
- * un retard d'inspection de l'IEN

Pour le SE-UNSA ce n'est pas une critique adressée aux IEN mais un constat . L'année 2012/2013 a été marquée par le travail sur la mise en place des rythmes scolaires qui a empiété de façon importante sur la charge de travail des IEN.

D'autre part le fait d'être IEN stagiaire limite les possibilités d'inspections (les IEN stagiaires sont en effet très souvent en stage et donc absents de la circo).

Analyse :

Un ancien instituteur a aujourd'hui entre 38 ans et 23 ans d'ancienneté. Sa note d'inspection est souvent supérieure à la grille départementale car elle l'était au moment (année 2000) de la réalisation de cette grille. Le maintien dans la grille aurait été pour ces collègues l'équivalent d'une appréciation médiocre de leurs compétences professionnelles.

C'est le cumul d'une ancienneté importante et d'une note plus forte qui conduit à un positionnement dans les tableaux d'avancement dans les premières places.

Enfin, il faut ajouter que pour les plus anciens ils n'accèdent pas tous au 11ème échelon avant de partir à la retraite.

Pour les PE recrutés PE, les plus anciens ont aujourd'hui en moyenne 21 ans d'ancienneté. Donc (s'ils font toute leur carrière professionnelle dans l'Education Nationale) ils ont encore près de



20 ans d'exercice à effectuer avant de partir à la retraite.

Ces mêmes collègues sont aujourd'hui au 9ème ou au 10ème échelon. Dans un contexte d'augmentation du taux de passage à la Hors Classe (**obtenu par le SE-UNSA**), il est très probable qu'une grande partie d'entre eux aura atteint le 11ème échelon voire la Hors Classe avant de partir à la retraite.

Le SE-UNSA ne porte aucun jugement mais fait des constats objectifs. Le système est-il injuste : OUI
Le SE-UNSA revendique (cf projet syndical national) que l'avancement d'échelon se fasse au rythme de l'actuelle voie la plus rapide (le Grand Choix) pour TOUS.

Le SE-UNSA est prêt à participer à un groupe de travail sur ce sujet avec les préalables suivants :

Prendre soin de ne pas faire de cas particuliers des généralités.

Comprendre pourquoi certaines situations existent.

Ne pas générer de nouvelles injustices par rapport à celles d'aujourd'hui.



Synthèse des promotions des instituteurs

Il reste environ 15 instituteurs en activité dans le département.

Il y avait 3 promouvables et 1 seul a été promu.

Comme chaque année le SE-UNSA a fait remarquer que le nombre réduit de collègues promouvables, diminue les possibilités d'avancement : c'est mathématique.

Dans un contexte où depuis 2 ans, le nombre de possibilités de passage par liste d'aptitude dans le corps des PE est réduit à une, les collègues concernés sont doublement pénalisés; non seulement ils ne peuvent pas devenir PE mais en plus ils sont bloqués dans leur avancement dans le corps des instits.

Le SE-UNSA a mis ce dossier sur la table des négociations dans le cadre des groupes de travail ' ' chantier métiers ' '.

Il faut absolument que tous les instituteurs actuellement en activité puissent intégrer le corps des PE dès lors qu'ils en font la demande.

C'est un des combats menés par le SE-UNSA au niveau national.

En conclusion des promotions , le SE-UNSA a rappelé que dans le contexte économique actuel où les fonctionnaires voient le point d'indice gelé depuis 3 ans, l'avancement est la seule source d'évolution de leur salaire. Il est donc bien compréhensible que ce sujet préoccupe chacun.

NB : les promotions arrêtées en CAPD seront régularisées au plus tôt sur la paye de janvier , au plus tard sur celle de février 2014 (avec effet rétro actif si les promotions sont antérieures).

Questions diverses

Questions du SE-UNSA

Liste provisoire des demandes de départs à la retraite en 2014

L'administration nous a indiqué que 24 demandes étaient enregistrées à ce jour (ce n'est qu'indicatif). Cette liste peut encore évoluer.

Remplacement

La situation est catastrophique en général et particulièrement sur les circonscriptions de Cahors 1 et Cahors 2.

L'administration en réponse à notre demande a indiqué que 98 demi-journées d'absences avaient été enregistrées sur Cahors 1, 76 sur Cahors 2, 1 sur Figeac et 1 sur Gourdon.

Le SE-UNSA rappelle sa consigne syndicale déjà utilisée lors de périodes de crise du remplacement : au-delà du 1er jour d'absence non remplacé, faire un courrier aux parents pour demander à ceux qui le peuvent de garder leur enfant et aux élus pour qu'ils se manifestent sur ce sujet. Nous tenons à la disposition de ceux qui le désirent, des modèles de lettre; n'hésitez pas à nous les demander (46@se-unsa.org).

Journées de décharge pour les chargés d'école et les directeurs de moins de 4 classes.

Le SE-UNSA a demandé qu'un point soit fait sur ce sujet.



Circonscription de Gourdon (52 écoles) : 50% des écoles à couvrir l'ont été

Circonscription de Figeac (50 écoles) : 45 écoles ont eu les 2 jours; 5 ont eu un jour et ont demandé d'avoir le 2nd jour en fin d'année.

Circonscription de Cahors 1 : 10 écoles ont eu 2 jours ; 3 ont eu 1.5 jours et 15 ont eu 1 jour.

Circonscription de Cahors 2 (36 écoles) : toutes les écoles ont été couvertes.

Attention, si vous êtes chargé d'école ou directeur d'une école de moins de 4 classes et que vous n'avez pas eu une ou les deux journées, le SE-UNSA vous invite à faire la demande auprès du secrétariat de votre circonscription.



Autres questions diverses:

Les dépassements horaires des BD : il semblerait que certains BD aient eu à effectuer plus d'heures que leurs obligations.

Le DASEN a répété qu'il tiendrait son engagement de récupération de ces heures sur une période où les besoins seront moins importants.

DIF (Droit Individuelle à la Formation).

A ce jour une seule collègue a fait une demande dans ce cadre (concours CAPES externe).

Formation continue sur des formations nationales : 2 candidatures (une retenue sur une formation ASH sur les TSA)



**Une question,
un conseil,
contactez**

le SE-UNSA :

05.65.30.14.90

46@se-unsa.org